



COMPTE RENDU SEANCE PUBLIQUE **du conseil municipal du 28 mai 2021**

MAIRIE DE

GRAMBOIS

Le quorum étant atteint le maire ouvre la séance à 18h30.

Le maire fait un rappel sur les scrutins des 20 et 27 juin et en rappelle le protocole sanitaire.

Assignation en référé

Le maire explique que suite aux intempéries du 1^{er} décembre 2019 et notamment de la coulée de boue, glissement de terrain, 4 propriétaires sont concernés par ce fait. La municipalité n'avait pas été mise en cause au départ. Cependant, le propriétaire assigne la commune en référé pour sa responsabilité pour l'écoulement des eaux pluviales. Le sinistre a été déclaré auprès de notre assurance qui nomme un avocat pour représenter la collectivité. Le maire demande que la commune soit assistée d'un technicien en plus d'un avocat.

Accepté à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs

Le maire explique qu'il y a lieu de réajuster le tableau des effectifs en fonction des besoins, notamment saisonniers et un nouveau contrat aidé. Accepté à l'unanimité.

DETR

Le maire rappelle les 2 dossiers déposés dans le cadre de cette subvention.

Sécurité des routes + mur garderie

Montant alloué : 22 750 € - 35 % de la dépense

Il y a lieu de revoir le plan de financement pour cette opération. Le maire rappelle le détail des travaux programmés.

Accepté à l'unanimité.

Encaissement de chèques

Vente de matériel pour 7000 €

Vente de thym pour 81.04 €

Accepté à l'unanimité.

Acquisition de véhicule

Le maire explique que la ville de Pertuis propose aux petites collectivités des véhicules d'occasion. Le maire explique que Grambois pourrait se porter acquéreur d'un véhicule utilitaire type Kangoo pour un montant de 4400 €, dans un 1^{er} temps puis dès que possible un véhicule type Camion Benne pour un prix autour de 7000 €.

Accepté à l'unanimité.

Acquisition de parcelle

Le maire explique qu'il a été contacté par une famille qui dans le cadre d'une succession souhaite vendre une parcelle de bois à la commune.

Parcelle située au Bois d'Ampane. Le maire a proposé de l'acheter pour 1000 €, les frais d'acte restant à la charge de l'acquéreur.

Accepté à l'unanimité.

Ventes de parcelles

Le maire expose qu'un propriétaire sur la commune souhaite acheter une parcelle de bois appartenant à la commune. Cette parcelle jouxte sa propriété et souhaite l'agrandir. Cette parcelle ne représente pas un enjeu majeur pour la collectivité. Le maire demande un accord de principe et fera part au conseil municipal des négociations. Accepté à l'unanimité.

Concernant la parcelle F719 mitoyenne du lotissement l'Enclos, certains riverains souhaitent se porter éventuellement acquéreurs de cette parcelle, 3 propriétaires sont concernés. Le maire explique que cette cession déchargerait la commune de l'entretien et du déboisement de cette parcelle située en zone rouge du PPRIf. Il y a lieu de faire intervenir un géomètre. Accepté à l'unanimité.

Attribution de subvention pour le festival de musique nommé Festimusicales

Cette manifestation sera supportée par une association Gramboisienne nommée ZIC POUR TOUS. Cette association pourra encaisser la subvention de fonctionnement décidé en conseil municipal du 19 mars 2021 avec pour but d'organiser les Festimusicales de Grambois les 18, 19, 20 et 21 juin prochain. Accepté à la majorité (13 pour – 2 contre)

Informations diverses

- Le Maire informe que le conseil municipal va bientôt devoir se prononcer sur le PADD dans le cadre du PLU
- DETR : subvention obtenue de l'Etat pour rénovation énergétique des bâtiments (40%) 136 500 €
- Conservatoire de musique supprime les frais d'entrée pour les élèves extérieurs à la ville 3H d'éveil musical en milieu scolaire. Le maire propose d'aider les familles qui souhaiteraient faire inscrire leurs enfants au Conservatoire de Pertuis.
- Le maire souhaite faire un flash d'information sur les activités proposées durant la saison estivale

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Caroline DUBOIS et Oliver CARLE ne souhaitent pas signer le cahier de séance.